

Résolution sur les enjeux et les défis de l'entrepreneuriat numérique pour la jeunesse francophone

Luxembourg | 7 juillet 2017

La Commission de la coopération et du développement du Parlement francophone des jeunes, réunie à Luxembourg (Luxembourg) le 7 juillet 2017 :

CONSTATANT que notre société évolue vers un monde numérique de plus en plus

connecté qui présente des opportunités économiques pour la

jeunesse francophone;

RAPPELANT que tous les pays de la francophonie ne disposent pas des mêmes

infrastructures de technologie d'information et de communication

(TIC);

CONVAINCUE que la mutualisation des TIC et l'efficacité des plates-formes

numériques existantes peuvent être optimisées ;

CONSTATANT que l'accès à internet reste difficile dans certaines régions de

l'espace francophone;

RAPPELANT que l'entreprenariat numérique peut contribuer à l'économie de

partage et à l'économe collaborative et que l'accès aux

plateformes de partage varie selon les pays ;

CONSIDÉRANT que l'entrepreneuriat numérique a un effet sur la croissance

économique d'un pays et que la contribution de l'économie

numérique dans le développement d'un pays est non négociable ;

RAPPELANT que certains pays n'ont pas de cadre administratif et juridique sur

la pratique de l'entreprenariat numérique et que cela pousse les entreprises existantes à exercer dans un contexte juridique mal

défini ;

CONSTATANT que les entrepreneurs manquent d'information quant aux outils à

leur disposition;

CONSTATANT que la difficulté des auto-entrepreneurs à lever des fonds pour

concrétiser leurs projets est encore un défi majeur dans la

création des entreprises ;



ENCOURAGE les États à définir les politiques d'éducation numérique en

collaboration avec les établissements universitaires ;

INCITE les États à instaurer une plateforme d'investissement solidaire au

sein des communautés pour le développement numérique en zone

rurale;

ENCOURAGE le partage des connaissances numériques pour les jeunes entre les

pays Nord et Sud;

APPELLE les gouvernements et États membres de la Francophonie à

mobiliser les outils à leur disposition afin de soutenir les initiatives

entrepreneuriales dans le domaine du numérique ;

INVITE les États des pays francophones à réfléchir à des solutions

juridiques pour faciliter la création d'entreprise ;

RECOMMANDE de légiférer sur les modèles d'économie de partage et d'économie

collaborative afin de pouvoir profiter des plateformes numériques existantes et de minimiser les effets indésirables de la compétition comme la concurrence déloyale, l'exploitation du travail, la

violation de la vie privée et la situation de monopole ;

SOUHAITE que les centres incubateurs numériques soient multipliés dans les

pays d'Afrique afin d'appuyer les nouvelles entreprises.

APPELLE à promouvoir et améliorer la plate-forme numérique francophone

de financement, afin que les jeunes puissent trouver les fonds

nécessaires à la création de starts-up.